

CONTRIBUTION DES GROUPEMENTS FORESTIERS CITOYENS DU MORVAN AU SRGS

GROUPEMENT FORESTIER POUR LA SAUVEGARDE DES FEUILLUS DU MORVAN

GROUPEMENT FORESTIER DU CHAT SAUVAGE

Le document qui nous est proposé présente une réelle avancée par rapport aux précédents SRGS. Le volet environnemental y est davantage pris en compte, il en ressort l'impression d'une volonté qui semble sincère de mieux cadrer certaines pratiques sylvicoles incompatibles avec une gestion plus proche de la nature, plus écosystémique, en instaurant des seuils et préconisations qui vont dans le bon sens, même si sur de nombreux points ils nous semblent insuffisants, et que certains, fondamentaux à nos yeux, ont été oubliés :

- Les forêts anciennes et les forêts matures: Leur grande valeur écologique et patrimoniale est très peu prise en considération dans le SRGS. Le SRCE de Bourgogne avait identifié les forêts feuillues autochtones du Morvan comme réservoir de biodiversité. Le CRFB avait préconisé la préservation du sylvo-facies des forêts "*présentant le meilleur état de conservation*" - ce qui exclut la coupe rase et la transformation de la majeure partie des forêts anciennes "préservées" du Morvan, et qui sont pour beaucoup d'entre elles des habitats d'intérêt communautaire. Ces forêts deviennent de plus en plus rares et sont de plus en plus menacées. Des mesures visant à leur protection auraient été appréciées.
- Itinéraire sylvicole « libre évolution: Bien que nous apprécions la prise en compte de son importance dans le SRGS, nous n'approuvons pas l'instauration d'une limite fixée à 10% de la surface forestière qui lui serait consacrée. Ce taux de 10% ne serait intéressant que s'il représentait un seuil minimal qui s'imposerait à tous lors de la rédaction de tout document de gestion. Cela serait possible en abordant la notion d'impasse sylvicole sous un autre angle que celui de la simple productivité. A défaut, quel serait aujourd'hui l'impact d'une règle interdisant à un propriétaire forestier de laisser plus de 10% de la surface de sa forêt en libre évolution?... Nous pensons que les propriétaires privés, parfois prompts à faire valoir la liberté que leur confère la propriété privée, pourraient, au moins les plus vertueux d'entre eux (...nous en faisons partie....), s'opposer à cette mesure...
- Les coupes rases: Là aussi nous apprécions la reconnaissance de leur effet dévastateur. Nous considérons cependant que les seuils retenus auront un impact insuffisant pour réduire de façon significative les conséquences de cette pratique. Nous considérons que les coupes rases doivent avoir un caractère exceptionnel, en situation de crise, et qu'elles ne peuvent en aucun cas être une opération prévue dans le cadre d'un modèle de sylviculture normalisé ; nous réfutons que l'amélioration des peuplements « dits pauvres » ou que l'adaptation des peuplements « dits vulnérables » au changement climatique soient réglées par la seule coupe rase suivie de replantation. Nous aurions souhaité que soient mieux valorisés les modes de sylviculture à couvert continu, pour lesquels les problèmes liés aux coupes rases sont résolus.... « à la source »...
- La protection des sols: D'une façon générale, nous considérons que la nécessité de préserver la qualité des sols forestiers sur le long terme est insuffisamment prise en

compte dans ce document. Au-delà de l'impact des coupes rases et des dessouchages encore fréquents, des effets de l'intervention de machines trop puissantes et de techniques qui n'ont jusqu'à présent jamais pris en compte les enjeux liés à la qualité de ces sols, les diamètres d'exploitabilité envisagés dans le SRGS sont eux aussi de nature à appauvrir encore les sols. Et comme nous l'avons fait remarquer au sujet des espaces en libre évolution, quel est l'effet attendu d'un diamètre maximal conseillé? Nos forêts ne manquent-elles pas de gros bois? Le capital sur pied des forêts françaises n'est-il pas parmi les plus faibles? La jeunesse des forêts françaises et de leurs peuplements n'est-elle pas considérée comme une de ses faiblesses?

- L'introduction d'essences allochtones: Il nous semble que le SRGS devrait faire preuve de plus de prudence dans ce domaine et mieux prendre en compte les avis des scientifiques publiés récemment et s'appuyer plus sur les expériences malheureuses passées. Nous regrettons qu'une fois encore, il soit accordé une plus grande confiance à l'homme, à son génie et à sa technique, pour résoudre un problème qui le dépasse, qu'à une forêt dont on aurait entretenu la résistance et la résilience. Cela pourrait être obtenu en favorisant une sylviculture à couvert continu, favorisant la diversité des essences indigènes et la régénération naturelle, n'éliminant pas trop rapidement la possibilité d'adaptation génétique (et épigénétique) des essences autochtones.
- Utilisation de produits phyto sanitaires: Notre inquiétude est grande à ce sujet. Cette utilisation est directement liée au type de sylviculture (intensive, mono spécifique, coupes rases, jeunes plantations...). Une sylviculture irrégulière, intégrant une grande diversité d'essences, serait beaucoup moins dépendante de ces produits d'autant plus toxiques que ne s'appliquant pas à des produits à usage alimentaires, et souvent loin des habitats, la transparence quant à leur composition et leur dosage est très faible.

Par conséquent, au vu des observations énoncées ci-dessus, et malgré notre reconnaissance d'une bien meilleure prise en compte des enjeux liés à la forêt que par le passé, compte tenu de l'urgence à agir efficacement et du retard pris dans ce domaine, nos deux groupements forestiers citoyens regrettent le manque d'ambition du document, en particulier quant à la nécessité de retrouver des écosystèmes forestiers riches, complexes, résistants et résilients, et ne peuvent émettre sur le schéma régional de gestion sylvicole qu'un avis très réservé.

4/05/2022

Pour le Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan, les trois co gérants : Thierry COLIN, Jacques GORLIER, Ghislaine NOUALLET

Pour le Groupement Forestier du Chat Sauvage, le gérant : Frédéric BEAUCHER